

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/07/03/6

portant sur

L'APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE L'AUDIT LABEL CLEF VERTE – NOUVELLE PRESTATION

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 3 juillet 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

38 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, GAMON Christophe, JASSET Marc, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés,**

Messieurs DELHOMME Christian, LEVI Jean-Pierre, PLUMION Nicolas, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs ALZINA Claude, DUPHIL Thierry, MOLINES Gérard, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNIO Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VUS

- ▶ L'article D.711-67 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 103 et 104 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 26 juin 2023 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des finances du 27 juin 2023.

EXPOSÉ PRÉALABLE

Il est rappelé que les missions obligatoires remplies par la CCI Nice Côte d'Azur, en vertu des dispositions législatives et réglementaires et donnant lieu à des prestations et services rendus aux usagers, constituent des missions de service public administratif qui, lorsqu'elles ne sont pas exercées à titre gratuit, sont facturées aux usagers conformément au barème fixé par le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Les prestations supplémentaires aux services publics obligatoires assurés par la CCINCA sont quant à elles, facturées aux usagers en tenant compte de la contrepartie directe de la prestation et de la valeur économique de la prestation pour son bénéficiaire.

La redevance peut ainsi dépasser le coût de revient du service.

- Les prestations proposées par la Direction Appui aux Entreprises et aux Territoires s'adressent :
 - Aux créateurs d'entreprise ;
 - Aux entreprises tous secteurs et toutes tailles ;
 - Aux acteurs publics.
- La fixation des tarifs dépend de la nature des activités concernées. Le règlement intérieur de la CCINCA fixe les différentes catégories et la procédure de validation des tarifs : section 7 du RI – Articles 103 et 104.

CONTEXTE

La Clef Verte, premier label de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants, est développé par TERAGIR. À la fois opérationnel et accessible, le label est mis en place de manière volontaire par les établissements.

Le Label Clef Verte est reconnu à l'international. La pertinence de ses critères et le sérieux de sa démarche valent au label Clef Verte d'être reconnu par le Global Sustainable Tourism Council à l'international et par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) en France.

Suite à la signature d'une convention nationale de partenariat entre les CCI et le label Clef Verte, à partir de 2023, les audits de labellisation Clef Verte seront en grande majorité délégués aux conseillers des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), présents au plus près des professionnels du tourisme sur les territoires de France métropolitaine et d'outre-mer.

Les tarifs de cette prestation ont été négociés auprès de l'association TERAGIR, fixés et imposés au plan national par CCI France pour la réalisation des audits de Label Clef Verte ;

Les conseillers CCI ont été formés par les équipes de TERAGIR à la réalisation des audits Clef Verte sur l'ensemble du territoire. Ils assureront les audits dans les hébergements touristiques et dans les restaurants candidats au label.

Ce partenariat témoigne d'un engagement commun de la part de l'association TERAGIR et du réseau des CCI en faveur du développement durable et plus spécifiquement de la transition écologique des professionnels du tourisme.



Le label Clef Verte aborde les thématiques suivantes :

- Politique environnementale ;
- Sensibilisation à l'environnement ;
- Gestion de l'eau ;
- Gestion des déchets ;
- Gestion de l'énergie ;
- Achats responsables ;
- Cadre de vie.

Condition d'accès

- Avoir déposé un dossier auprès de Clef Verte.

Public concerné

- Le label Clef Verte s'adresse aux hébergements touristiques (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages et centres de vacances, auberges de jeunesse, gîtes, chambres d'hôtes) et aux restaurants, avec des référentiels de critères adaptés aux spécificités de chaque activité.

Grille tarifaire

Cas 1 Facturation à TERAGIR				
Type d'entreprise	Prix HT	Déduction de 15%	TVA	Prix TTC
Gîtes meublés Chambres d'Hôte	360	306	61,2	367,2
Campings	410	348,5	69,7	418,2
Hôtels	410	348,5	69,7	418,2
Résidences de Tourisme	460	391	78,2	469,2
Auberges de jeunesse	410	348,5	69,7	418,2
Villages et Centres de vacances	410	348,5	69,7	418,2
Restaurants	360	306	61,2	367,2
Cas 2 Facturation direct ENTREPRISE				
Type d'entreprise	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Gîtes meublés Chambres d'Hôte	360	72	432	
Campings	410	82	492	
Hôtels	410	82	492	
Résidences de Tourisme	460	92	552	
Auberges de jeunesse	410	82	492	
Villages et Centres de vacances	410	82	492	
Restaurants	360	72	432	



CONSIDERANT

- ↵ L'exposé ci-dessus ;
- ↵ L'avis favorable du Bureau lors de sa séance du 26 juin 2023 ;
- ↵ L'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 27 juin 2023.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **D'APPROUVER** l'application des tarifs pour réaliser l'audit Label Clé Verte à compter du 1^{er} juin 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	63	Nombre de déports :	0
Nombre de participants au vote :	38 (quorum : 32, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	34		

Abstention : 4 Contre : 0 Pour : 34

Nice, le 3 juillet 2023

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO